

**Aucun reporting malgré les obligations légales (uniquement le DOB 2020)**

Commune de



MENU ☰



CONTACT — 02 97 66 77 11 Accessibilité

Accueil > Vie municipale > Budgets et fiscalités > Budgets synthétiques

## BUDGETS SYNTHÉTIQUES



PAGE EN COURS DE REDACTION

BOÎTE À IDÉES  
NUMÉRIQUE



LE  
KIOSQUE

Commune de



MENU ☰



CONTACT — 02 97 66 77 11 Accessibilité

Accueil > Vie municipale > Budgets et fiscalités > Comptes administratifs

## COMPTES ADMINISTRATIFS



BOÎTE À IDÉES  
NUMÉRIQUE



LE  
KIOSQUE

Accueil > Vie municipale > Budgets et fiscalités > Débat d'Orientation Budgétaire

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)



Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- > les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- > la présentation des engagements pluriannuels ;
- > les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

📄 [Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire du 3 décembre 2020](#)

📄 [Délibération du 3 décembre 2020](#)

BOÎTE À IDÉES  
NUMÉRIQUE



LE  
KIOSQUE